

Séances du 25 septembre 2020

Compte rendu synthétique

Étaient présents :

*Mmes Kaluza Véronique, Danger Marine,
Mrs Chabaud Jean-Louis, Bee Sébastien, Vivicorsi Pierre-Louis, Mestre Bastien, Madoux Elie,
Sabarly Alain, Brard Richard*

Absents excusés : *Chaillan Delphine (pourvoir à Chabaud Jean-Louis)*

Secrétaire de Séance : *Pierre -Louis VIVICORSI*

Séance : 18h30-20h

Le Maire propose l'adoption du Compte rendu du Conseil Municipal du 31/07/2020. Celui-ci ne fait l'objet d'aucune remarque et, est adopté à l'unanimité.

Il demande ensuite l'ajout deux points à l'ordre du jour. Les membres du conseil municipal donnent leurs accords. Soit :

- La prise d'une motion concernant les dangers dû à l'augmentation du flux des véhicules et notamment des poids lourds et la constatation de la mise en danger des piétons et de la dégradation de la chaussées suite à une vitesse excessive des usagers lors de la traversée du village par la RN 202.

Pour l'heure, il est installé depuis plusieurs années un Radar préventif, qui n'a eu qu'un effet dissuasif de courte durée. Le conseil demande donc : l'intensification des contrôles de vitesse à l'intérieur de l'agglomération voire même l'installation d'un radar de tronçon.

- Point sur la situation « d'alerte » COVID-19 dans le département des Alpes de haute Provence.

- **Le Maire présente au Conseil Municipal, l'Etude d'impact financière sur le budget de l'eau et de l'assainissement qui vient compléter le plan pluriannuel d'investissement adopté le 21/02/2020, pour le projet de création de la Station d'épuration du village.**

- **Contribution 2020 au Fonds de Solidarité pour le logement (FSL).
Soit : 440 Habitants x 0.61 / habitant = 278.40 €**

- **Désignation du Délégué au CNAS suite à l'élection du nouveau Conseil Municipal.
Kaluzza Véronique est désignée en qualité de déléguée élue.**

- **Adhésion à l'Association Nationale des Elus de la Montagnes**

- **Cotisation à L'Agence D'Information sur le Logement des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence (ADIL 05/04) qui a pour vocation d'informer le public en matière de logement et d'habitat.
Informations, qui reposent sur une compétence juridique et financière confirmée, est complète, neutre, personnalisée, gratuite et peut si la situation locale le permet, s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles. L'association a également vocation à assurer des actions de conseil et d'expertise juridique ou économique et à entreprendre toutes études, recherches ou démarches prospectives liées à son domaine d'activité au bénéfice de ses membres.**

- **Acquisition par la Commune de parcelles pour le projet de la STEP du village**

- **Echange de terrains au Hameau de Gévaudan, entre la commune et un administré pour plus de commodité et l'aménagement du Hameau.**